

Date
de
convocation :

16/10/2025

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE DUNIERES
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt et un octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Cédric BROUSSARD, Florian CHAUDIER, Dimitri CLOT, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Jean Pierre NOUVET, Marie Laure OUDIN, Eric PARRAT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), Thierry SABOT (2).

Absents : Nelly BEAULAIGUE, Colette MORIN (2).

Monsieur Cédric BROUSSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : **Transfert des biens de la section de Malataverne et La Villette.**

DCM 20251021-6

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a demandé le transfert à son profit des biens appartenant à la SECTION DE MALATAVERNE et des biens appartenant à la SECTION DE LA VILLETTÉ

Monsieur Le Maire rappelle à ce sujet les délibérations du 10/11/2016 par lesquelles la Commune a sollicité ces transferts.

Les arrêtés préfectoraux prononçant les transferts demandés ont été pris le 02/06/2017

Ces arrêtés préfectoraux doivent maintenant faire l'objet d'une publication auprès du Service de Publicité Foncière.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Désigne le Cabinet ACTIF dans le cadre d'une assistance à la rédaction d'actes administratifs permettant le dépôt des arrêtés susvisés au Service de la Publicité Foncière ;
- Autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer les actes administratifs ainsi que tous documents relatifs à cette opération ;

AR Prefecture

043-214300873-20251021-DCM20251021_6-DE
Reçu le 14/11/2025

- Désigne Madame MARCON Catherine, 1^{ère} adjointe, pour représenter la Commune et signer les actes de dépôt au nom et pour le compte de cette dernière.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Pierre DURIEUX



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Pierre Durieux".

Le Secrétaire de séance,
Cédric BROUSSARD

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Cédric Broussard".